

LE PAYS

Redacteur en chef: ROGER VALOIS

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent.

Victor HUGO.

Put-on cent millions d'esclaves, je suis libre.

VICTOR HUGO.

7ème Année, No 29

Cinq Sous le Numéro.

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE

Les mémoires adressés par NN. SS. Bourget et Lafliche à Rome pour dénoncer Mgr Taschereau

DEUX GRANDS POLITICIENS

Toutes ces querelles n'ont pas empêché Mgr Taschereau d'être fait cardinal

Nous avons reçu la lettre suivante:

Monsieur Jean Brisson,
Rédacteur au "Pays",
Montréal.

Monsieur le rédacteur,
J'aime beaucoup à lire votre journal; ce n'est pas que j'approuve toutes vos idées, mais vous avez une façon si alerte et si crâne de les exprimer qu'à la première lecture, je penche souvent de votre côté. Ensuite et à la réflexion, il m'arrive de trouver des objections et je ne libère de votre emprise, mais même quand je me sens heurté de front à la première lecture, je suis toujours séduit par votre franc-parler. Ah! quelle chose appréciable dans ce pays de chiens muets et comme je vous félicite de votre courage!

Comment ne pas apprécier, par exemple, votre admirable et si courageux article d'hier (15 juillet) sur "Rome et la question bilingue"? En un seul article, vous avez levé plus de voiles, déchiré plus de masques que tous les journaux canadiens-français ensemble depuis des années.

Une chose toutefois m'a surpris, j'ai même jusqu'à dire m'a froissé, c'est votre allusion aux chicanes épiscopales entre NN. SS. Bourget et Lafliche d'une part et le cardinal Taschereau de l'autre.

Vous dites:

"On est aujourd'hui encore tout scandalisé des mémoires haineux adressés par Mgr Bourget et par Mgr Lafliche à Rome pour salir la réputation du cardinal Taschereau et l'accuser des pires choses."

N'allez-vous pas un peu trop loin? Je ne suis pas assez vieux pour avoir connu l'ancien évêque de Montréal, Mgr Bourget, mais j'ai toujours entendu parler de lui comme d'un très brave homme et même assez souvent, chez les gens du peuple, comme d'un saint prélat. Mgr Lafliche a également laissé chez les Canadiens-français le plus beau souvenir.

Et vous, vous parlez de "mémoires haineux" adressés par ces deux évêques à Rome "pour salir la réputation du cardinal Taschereau et l'accuser des pires choses. Vous conviendrez avec moi que ce sont là deux sons de cloche, fort différents."

Je serais heureux de me renseigner un peu là-dessus et je vous demanderais de me citer quelques extraits de ces "mémoires haineux". J'ai même aussi que vous m'indiquiez la source de vos documents.

Je vous prie d'agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes remerciements anticipés et de mes sentiments les plus distingués.

VERITAS.

Montréal, 16 juillet 1916.

les autres à Rome, pendant trente ans, vous a un peu scandalisé, surtout le mot "haineux" appliqué aux mémoires adressés à Rome par NN. SS. Bourget et Lafliche ne semble pas vous aller. Je n'ai pas d'objection à essayer de vous convaincre, mais est-ce bien la réputation de sainteté qu'il a laissée Mgr Bourget dans le pauvre peuple de Montréal qui vous en impose? Ne serait-ce pas plutôt le monument que Mgr Bruchési lui a fait élever en face de la cathédrale, sur la pelouse de gauche, réservant sans doute, dans sa modestie bien connue, la pelouse de droite pour sa propre statue? Car dans notre pays, si c'est la position qui fait l'homme, c'est aussi le bronze qui fait le grand homme.

Qu'importe, après tout!

Je viens de jeter un rapide coup d'oeil sur les deux premiers tomes de "Vers l'abîme" de M. Arthur Savatier, directeur de la "Revue du Monde Catholique", qui a réuni sous ce titre ses innombrables articles sur les questions canadiennes et sur les questions de vous satisfaire.

Ce qui se dégage de cette lecture, c'est que nos deux saints évêques Mgr Bourget et Mgr Lafliche étaient surtout de grands politiciens et que le triomphe du parti conservateur leur importait infiniment plus que la gloire de Dieu ou le triomphe de la religion. Ce que ces deux évêques détestaient surtout en le cardinal Taschereau, c'étaient ses préférences pour le parti libéral ou tout au moins son peu de zèle pour le parti conservateur, mais il faut dire que toutes ces luttes politiques se faisaient toujours sous le couvert de la religion. Songez, par exemple, que ces deux évêques pour mieux atteindre le parti libéral et par le fait même, pour mieux assurer le pouvoir au parti conservateur, ont longtemps fait semblant de confondre le libéralisme catholique dénoncé par Pie IX avec le libéralisme politique canadien. Et en voici la preuve que j'extrait d'un mémoire adressé par Mgr Bourget à Son Eminence le cardinal Franconi, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 23 juin 1876:

"La voix majestueuse de notre immortel Pontife qui se fait si souvent et si heureusement entendre jusque dans nos pays lointains, signale à la sérieuse attention de l'univers entier le libéralisme catholique comme la peste des sociétés, et déclare avec une vigueur vraiment apostolique qu'aujourd'hui c'est à cause de cette pernicieuse erreur que tous les gouvernements de la terre sont bouleversés et plongés dans un abîme de maux déplorables.

Cette voix paternelle, si aimée et si vénérée, a été comprise ici par les Evêques et par la grande majorité des prêtres et des laïques attachés aux vrais principes professés et enseignés par la Chaire Apostolique. S'apercevant que ce dangereux ennemi cherchait à se glisser dans tous les rangs de la société et surtout dans les Chambres de la Législature, ils ont fait tout en leur pouvoir pour arrêter ce monstre affreux qui faisait des progrès alarmants.

Les paroles du Saint-Père, qui stigmatisent en termes si énergiques cette nouvelle erreur, ne permettant plus de tergiverser avec elle, on a conclu que les candidats qui, dans les élections, se posaient comme Libéraux, ne pouvaient pas recevoir les suffrages des catholiques. C'est ce, qu'il faut tout naturellement conclure de la Lettre Pastorale collective des Evêques du 22 septembre 1875, adressée par les Evêques particuliers à leurs diocèses respectifs.

Guidés ainsi par les premiers pasteurs qui, eux-mêmes, ne faisaient que se conformer à la Voix du Souverain Pontife, les prêtres de la Province, en observant d'ailleurs les règles particulières de la prudence dont on leur fait un devoir, ont réussi à empêcher un bon nombre de libéraux d'entrer dans les Chambres Législatives.

(Cité dans "Vers l'abîme" vol. I page 8.)

Après avoir, vers 1871, un groupe de conservateurs, sous la direction de feu F.-X.-A. Trudel, avait élaboré un certain programme politique qui fut connu sous le nom de "Programme catholique", dont voici un résumé fait par Trudel lui-même dans une déclaration assermentée:

"La doctrine de l'Eglise qui est infaillible, doit être en tout le criterium de la vérité.

Or, les principes et les droits que nous défendons sont conformes à la doctrine de l'Eglise.

Donc, ils sont vrais.

Conséquemment, il est de notre devoir de nous efforcer d'établir cette proposition d'une manière tellement claire, que tout enfant soumis de l'Eglise ne puisse faire autrement que d'en admettre l'évidence.

Ensuite, encore, il est de notre devoir d'appuyer le parti politique dont les idées et les principes se rapprochent le plus de cette doctrine.

Or, malgré certaines erreurs déplorables admises dans un groupe assez important du parti conservateur, les chefs de ce parti sont encore ceux de nos hommes politiques qui offrent le plus de garantie pour la défense de ces droits; (1) et la masse de ce parti lui-même est disposée à les accepter. Il est donc de notre devoir de travailler à faire disparaître tout ce qui tendrait à faire répandre les préjugés déjà soulevés à l'occasion de la défense des principes religieux, à démontrer que, loin que ceux qui les défendent soient les ennemis des conservateurs, ils sont au contraire, leurs plus sûrs alliés, puisqu'ils professent la seule doctrine qui soit une base solide pour ce parti; et que ce dernier ne trouvera de salut que dans le triomphe de ces doctrines."

(Cité dans "Vers l'abîme" vol II, page 121.)

Et pour bien montrer comme il n'est question dans ce programme catholique que du triomphe de la religion, voici la conclusion de cette même déclaration assermentée de Trudel:

"Je suis positif à affirmer surtout que, au meilleur de ma connaissance, tous ceux qui ont pris part aux pourparlers et délibérations ci-dessus, l'ont fait dans le but de terminer la division existante et d'amener le triomphe des droits de l'Eglise, sans chercher à servir par là des ambitions personnelles, et surtout sans avoir la moindre pensée de nuire au parti conservateur.

Et voici, par contre, où Mgr Bourget et Mgr Lafliche entrent en cause. Tous deux, et tous deux seulement, je crois, lancèrent des mandements pour approuver ce programme politique. Comme en certains milieux, on ne donnait pas à ces mandements toute la portée que les deux évêques avaient voulu leur donner, ils y allèrent tous deux de lettres plus explicites.

Comme j'ai parlé pour être compréhensible, Mgr Lafliche, je crois que l'on ne s'y est pas mépris et que l'on a vu cette approbation. Je l'ai approuvé parce que j'y ai trouvé le but légitime et bon et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honnêtes."

(Cf. lettre de Mgr Lafliche à F.-X.-A. Trudel, en date du 7 juin 1871, citée dans "Vers l'abîme" vol II.)

La présente est pour certifier à qui vaudra l'entendre, écrit à son tour Mgr Bourget, que j'approuve en tout point le "Programme catholique" et qu'il n'y a rien dans ce programme qui soit, dans mon opinion digne de blâme, même au point de vue de l'opportunité. J'ajoute que je considère le programme comme la plus forte protection du vrai parti conservateur et le plus ferme appui des bons principes qui doivent gouverner une société chrétienne."

(Cf. lettre de Mgr Bourget à F.-X.-A. Trudel, en date du 6 juin 1871, citée dans "Vers l'abîme", vol II.)

Tout cela prouve-t-il à votre satisfaction que nos deux évêques faisaient de la religion le simple auxiliaire du parti conservateur? Pas tout-à-fait? C'est fort possible, mais il faudrait alors tout un cours d'histoire qui dépasse, vous comprendrez cela, singulièrement le cadre d'une lettre. Lisez les volumes de M. Savatier et vous y trouverez ce cours d'histoire. Je vous garantis de plus que vous serez édifié.

Revenons maintenant aux "mémoires haineux". Tout ce qui précède vous a démontré qu'en ce temps-là les évêques se mêlaient beaucoup de politique, mais il faut vous dire que les curés ne s'en privaient pas non plus. D'ailleurs on s'en plaignait amèrement à Rome et Rome décida que cela devait cesser. Mgr Bourget adressa alors un long mémoire à la Sacrée Congrégation de la Propagande pour défendre le droit du clergé de se mêler de politi-

que et pour dénoncer Mgr Taschereau.

Ainsi nous lisons dans ce mémoire ceci qui aurait beaucoup plus d'allure sous la signature de feu Sir John A. Macdonald que sous la signature d'un évêque:

"Il est visible et bien constaté que, lorsque le Clergé y intervient, les élections sont moins tumultueuses; qu'il y a moins de violence; qu'il y a plus de bonne entente; qu'il s'y commet moins d'excès d'ignorance et d'intempérance; que le serment y est plus respecté et moins profané; que la corruption, en vendant et achetant les suffrages, y est plus rare; que les électeurs, étant plus instruits, choisissent des candidats plus dignes et plus capables, ce qui réduit à un plus petit nombre les candidats libéraux qui comme lui a été dit plus haut, ne sont pas dignes d'avoir les suffrages des électeurs catholiques.

(Cité dans "Vers l'abîme" vol. I page 13.)

Mais nous lisons surtout dans ce mémoire, cette dénonciation de Mgr Taschereau qui est bien la plus virulente et la plus haineuse que puisse écrire une plume épiscopale:

"L'Evêque soussigné, après avoir minutieusement pesé toutes ces circonstances embarrassantes et qui touchent de si près au bien de la religion dans cette Province, s'est convaincu que la Sacrée Congrégation avait été induite en erreur sur le véritable état de choses qui s'y passent maintenant; après s'être assuré que le Clergé n'avait en général fait autre chose qu'accomplir un devoir impérieux durant les élections; après avoir prévu dans son âme et conscience, les maux déplorables qui allaient s'en suivre pour la Province, si Sa Grandeur Mgr E. A. Taschereau était chargée de remplir la commission qui doit lui être donnée pour faire cesser des difficultés qui n'existent pas telles qu'on les a représentées à la Sacrée Congrégation de la Propagande, croit qu'il est de son devoir d'exposer à cette Sainte Congrégation les faits suivants, qui, dans son humble opinion, suffiraient pour démontrer que le dit Archevêque n'a pas la prudence, la sagesse, l'indépendance et les autres qualités requises pour bien apprécier les choses sur lesquelles il aura à faire rapport et pour donner des renseignements exacts et dégagés de tous préjugés et de tout intérêt de parti; et qu'il ne jouit pas du reste de toute la confiance que l'on doit avoir dans un homme chargé du haut ministère qui aurait à remplir auprès des Evêques, Prêtres et Laïques contre lesquels des plaintes ont été faites secrètement sans qu'ils aient pu les connaître pour avoir le moyen de se défendre.

(Idem, p. 16.)

Et Mgr Bourget fait suivre cette intéressante page par un exposé de faits numérotés qui commencent presque tous ainsi:

"L'Archevêque (Mgr Taschereau) n'a pas fait preuve de sagesse" dans telles et telles questions, le tout agrémenté de commentaires d'une suavité toute épiscopale.

Cette fois, cher monsieur, êtes-vous convaincu, croyez-vous que ce soit là un mémoire haineux?

Absolument! Je ne vous en recommande pas moins la lecture du texte complet.

Passons à Mgr Lafliche. Le mémoire que je viens citer est daté du 8 septembre 1882 et il est adressé à Rome au Cardinal N.S. C'est une longue plainte contre les intrigues romaines et surtout contre le cardinal Taschereau qui y est traité de la façon la plus odieuse:

"Dans toutes les questions qui ont agité l'opinion publique en notre province, depuis une douzaine d'années, Mgr l'Archevêque a toujours paru en dehors de la ligne tracée d'ordinaire par le Saint-Siège dans ses documents à l'univers catholique, dans la question de la presse, dans celle des immunités, enfin dans celles qui ont trait au personnel de l'Université et à l'extension de la charte élève. Presque toujours on l'a vu suivre la voie regardée comme opposée aux vrais intérêts de l'Eglise, ou tendre souvent à l'application de la doctrine et des lois ecclésiastiques.

Toujours, il est certain, et manifeste que le résultat de la direction donnée par l'Archevêque, sous l'influence de Mgr Paquet et de ses amis, a été d'un côté, l'écrasement des forces catholiques qui étaient ici toutes puissantes; de l'autre, l'expansion et le débordement des forces anti-religieuses et maçonniques, résultat qui devient le jour en jour plus alarmant.

Les catholiques, qui forment la presque totalité des habitants de cette province, qui ne demandaient que de protéger l'Eglise, de faire et de mainte-

nir les lois désirables en sa faveur, dans un Parlement dont ils sont les maîtres, sont actuellement comme sous le pressoir, tenus en échec avec humiliation, et menacés dans leurs droits les plus chers par une infime minorité d'hommes à mauvais principes que la conduite de l'Archevêque favorise.

L'administration archiepiscopale actuelle a eu quatre efforts désastreux, qu'il suffit d'énoncer pour éclairer la question:

1o. L'action des citoyens les plus dévoués à l'Eglise a été paralysée, leur juste initiative politique étouffée;

2o. La presse catholique maltraitée, ruinée et presque anéantie;

3o. Le clergé effrayé, menacé et haïssant sur la défense des droits de l'Eglise;

4o. Les Evêques eux-mêmes divisés et réduits au silence.

C'est-à-dire que toute l'armée de Dieu a été désorganisée, paralysée dans ses plus grandes forces, et mise dans l'impossibilité de faire le combat; le Saint-Siège semblant souvent de connivence avec l'Archevêque, par l'étrange direction particulière qu'il communiquait sous l'action des Seigneurs Paquet et Zittelli.

(Cité idem pages 93 et 94.)

Que penseriez-vous de moi, simple laïque si j'allais en écrire autant sur le cardinal Bégin ou sur Mgr Bruchési?

Mais lisez encore:

"Sans entrer dans le détail, il suffit de dire qu'au pays, en ces dernières années, il y a eu une guerre presque continuelle aux bons journaux, aux écrivains catholiques et aux hommes de doctrine, mais à eux seuls. La plupart ont cessé d'écrire, le peu qui reste est découragé. Il est presque impossible d'y traiter les questions qui touchent actuellement aux droits de l'Eglise. Mgr l'Archevêque s'est arrogé un droit de police dans presque tous les diocèses de la province, qui est la consternation des défenseurs de la religion, prêtres et laïques; et cependant la masse de la population soupire ardemment, après une vigoureuse défense de sa foi. Ces jours-ci encore, des hommes de cœur, voyant l'abandon où se trouvent les droits catholiques dans une contrée où la foi est encore très puissante, voulaient fonder un nouveau journal entièrement dévoué à l'Eglise et me consultaient à ce sujet. Eh bien! ils hésitaient à lui donner la couleur catholique, de crainte d'exciter la persécution ecclésiastique et d'arriver à une ruine inutile. Ils en étaient venus au projet de ne défendre l'Eglise d'une manière indirecte."

(Idem p. 99.)

Vous n'avez là que les parties les plus saillantes du mémoire, mais c'est le texte même que vous devriez lire pour en voir tout le fiel. Mgr Taschereau n'y est pas traité de franc-maçon, mais c'est bien juste; en tous cas, il faut simplement lire entre les lignes pour comprendre que l'Archevêque de Québec est leur créature.

Savez-vous ce qui est résulté de tout cela, de ces mémoires et de plusieurs autres? L'Archevêque de Québec fut créé cardinal.

Maintenant que vous avez lu ces longs traits, croyez-vous que j'avais le droit de parler de "mémoires haineux"? Je serais heureux de connaître votre appréciation.

Croyez-moi votre très dévoué

Jean Brisson

Montréal, 20 juillet 1916.

Une lettre du sénateur Legris

Au sujet de l'extravagance dans la construction des églises.

LE CAS PARTICULIER DE LOUISEVILLE

Nous avons reçu la lettre suivante de M. le sénateur Legris:

Louiseville, 18 juillet 1916.
Roger Valois Ecr.,
Rédacteur en chef le "Pays",
Montréal.

Monsieur le rédacteur,
Dans votre dernier numéro, vous publiez de M. l'abbé Bergeron, les paroles suivantes qu'il aurait prononcées dans un sermon qu'il a fait aux Eboulements, sa paroisse natale.

"Votre église vous presse... Ne dépensez pas tant pour vos belles églises, mais gardez un peu de votre argent pour faire instruire convenablement vos enfants afin qu'ils puissent, sinon diriger, du moins tenir la chandelle aux Anglais dans leur propre pays; aussi, apprenez l'Anglais et parlez-le; vous croupez dans l'ignorance!"

Ces paroles ayant été publiées dans le "New York Times" bien plus au long que vous ne le faites dans le "Pays", sans avoir été désavouées ni même contredites, nous pouvons donc les considérer comme véridiques, au moins dans leur sens.

Ces remarques si justes du Rév. M. Bergeron me suggèrent l'idée d'offrir à la considération de vos

vrai et, s'il faut pour le quart d'heure se résigner à "laisser faire" il conviendrait que l'Etat se mette en mesure de prélever sur de semblables fortunes des impôts si progressifs qu'ils rétabliraient en quelque sorte un équilibre étrangement bouleversé à la faveur de nos loix.

Mademoiselle Harriet H. R. Robinson naquit en 1835 d'une race de Quakers où les traditions d'économie venaient de loin et devaient se perpétuer. A sa mort on découvrit que son père "valait" 9 millions. Sa fille, à l'âge de 30 ans, épousa un M. Edward A. Green, dont on nous a dit à Belknap Falls (Vermont) qu'il n'avait connu gamin et fort pauvre. Mais il avait fait, vers 1865, une belle fortune aux Philippines. Ce mariage n'en était donc pas un où c'est la faim qui épouse la soif. Mais quelques jours avant la cérémonie nuptiale la future Madame Green fit signer à son époux un acte dument notarié par lequel M. Green s'engageait à ne jamais demander à sa moitié de payer telle ou telle dette qu'il pourrait avoir contractée de n'importe quelle façon. Nous recommandons vivement une précaution pareille à toute demoiselle qui se propose de donner sa main à celui qu'elle en croit digne. C'est plus prudent. Un héritage vient accroître sensiblement la fortune Green, mais ce qui l'accroît surtout, ce furent les placements auxquels, avec un flair inouï elle s'appliqua tout entière; placements de toute nature et tellement fructueux que seulement sur les terrains à Chicago, le testament de la défunte en mentionne pour 50 millions.

Je se pose un problème. L'économie de cette dame extraordinaire confinait à l'avarice, cela est évident, et nous le savons. Allons-nous pour cela la condamner? Beaucoup s'en donnent le plaisir et lui font un procès en règle, déclarant que c'était une femme sans cœur, sans entraillés, sans pitié. C'est faux. Mrs. Green a fait du bien et de façon très intelligente; mais n'en eût-elle point fait qu'encore ne faudrait-il pas condamner cet incroyablement esprit d'économie, d'ordre et de prévision. Ce ne sont pas les "paniers percés" qui contribuent à fonder ni à avancer la civilisation; ils sont ni plus ni moins que les frelons, les parasites de nos sociétés. Un exemple, un seul et unique exemple nous fera saisir l'importance de l'économie. La grande, l'immense Russie n'aurait rien pu faire dans la présente guerre, sans les économies de l'Angleterre et surtout de la France qui, depuis quarante ans, a prêté 16 milliards de francs à l'empire des Tzars, et malgré ces milliards la Russie n'était pas même outillée pour continuer la guerre! Heureuses les nations où les Hetty Green sont nombreuses et où l'on enseigne aux enfants avant toute chose la valeur de l'argent.

C. R.

Une femme de finance

(Pour le "Pays")

On avait jusqu'ici des hommes de finance, désormais le beau sexe aura ses représentantes dans tout ordre d'affaires.

Il vient de mourir à New-York une femme devant qui les financiers de Wall Street étaient obligés de baisser pavillon, tant elle leur était supérieure, non seulement par ses millions, mais surtout par son entente des plus grandes affaires, qui se cotent à la Bourse, et où les hommes rompus cependant au maniement des fonds, ou privés ou publics, perdent souvent la carte.

Mrs. Hetty Green a quitté ce monde y laissant une fortune qu'on estime en ce moment à un chiffre qui varie entre 100 et 200 millions de dollars.

Si cette fortune lui était échue par héritage, il n'y aurait qu'à se pamer devant une pareille somme. Mais il y a ici autre chose de plus étonnant encore: c'est que cette pyramide de millions est le fruit d'un véritable génie appliqué à des spéculations de toute sorte. On dira peut-être que la simple possibilité pour un homme ou une femme d'accumuler de si énormes richesses est la condamnation d'un état social où pareille chose peut s'accomplir pendant une seule vie humaine. C'est

Maintenant je vous dirai que pour réussir à démontrer à la majorité des contribuables la nécessité de se charger d'un pareil fardeau, par le temps qui court, on ne s'est pas gêné et on a exercé les moyens les plus indus. On a mis toute la force de la religion en jeu et notre curé n'étant pas satisfait de la puissance de persuasion ou d'intimidation qu'il employait en chaire et ailleurs, a appelé à son secours des prédicateurs étrangers, et de plus éloquentes pour nous convaincre que c'est notre devoir de dépenser beaucoup d'argent pour bâtir une belle et grande église pour la gloire du bon Dieu! Un d'eux nous a fortement conseillé de ne pas retrancher la coupole, "elle sera, a-t-il dit, la couronne du bon saint Antoine, le patron de notre paroisse. Quelques milliers de piastres de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fera?... le bon saint Antoine vous les rendra à deux mains!..."

Monsieur le curé a aussi donné des chiffres fantastiques qui ont fait croire aux contribuables que les paiements de cette belle et grande église se feront comme par enchantement, sans fatiguer personne.

Ces chiffres qu'il nous a données, ainsi que l'enchaînement des moyens employés depuis que le projet a éclaté, seraient intéressants et édifiants à connaître. Cependant, je n'entreprendrai pas de vous conter cela aujourd'hui, ce serait trop long.

J'ai voulu simplement donner un échantillon de l'extravagance aveugle, telle que signalée par l'abbé Bergeron, où le curé de Louiseville méconnaît son peuple. Sans être un cas unique, il est parmi les meilleurs et il mérite d'être cité.

Croyez-moi, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. H. LEGRIS.

lecteurs un bel échantillon de l'extravagance de nos curés lorsqu'il s'agit de construction d'église et de presbytère. Cet échantillon c'est ici, à Louiseville, que je le prends.

Nous avons pour curé le Rév. J. N. Tessier, chanoine — un ménageur pourtant —; il a pris charge de la cure de Louiseville, il y a vingt-cinq ans. Peu de temps après son arrivée, il a fait démolir son presbytère pour en avoir un neuf. On a prétexté que l'autre était en ruine et à moitié pourri, ce qui était faux et ne pouvait pas être vrai, car il n'y avait que dix-huit ans que ce presbytère avait été construit tout en neuf sur de bonnes fondations de pierre. Mais cela n'y a rien fait et le chanoine Tessier est son presbytère. Aujourd'hui c'est une église neuve que nous allons bâtir, belle et grande. Nous avons démolé notre vieille église qui avait été construite en 1804 et qui était considérée par les connaisseurs comme un bijou d'architecture. En France ou dans les pays d'Europe on l'aurait réparée et conservée comme une relique, mais les gens de Louiseville, conduits par le très modeste chanoine Tessier, ne se contentent pas de si peu, ils leur faut un monument tout neuf aux proportions gigantesques.

Voici ses dimensions: longueur 211 pds, largeur 83 et 96 pds avec 121 dans les transepts; sous-bassement 100 x 51; hauteur des clochers 172 pds. Le coût total dépassera \$225,000.00. Tout cela pour une population de 3,000 âmes dont 1,700 dans la ville où il y a bien plus de pauvreté que de richesse et 1,300 dans la campagne où il y a beaucoup de dettes.

Notre évaluation municipale est de \$1,200,000.00. Les gens qui pensent par eux-mêmes n'hésitent pas à dire que le projet est exagéré et n'est nullement en rapport avec nos moyens ni avec nos besoins.

Maintenant je vous dirai que pour réussir à démontrer à la majorité des contribuables la nécessité de se charger d'un pareil fardeau, par le temps qui court, on ne s'est pas gêné et on a exercé les moyens les plus indus. On a mis toute la force de la religion en jeu et notre curé n'étant pas satisfait de la puissance de persuasion ou d'intimidation qu'il employait en chaire et ailleurs, a appelé à son secours des prédicateurs étrangers, et de plus éloquentes pour nous convaincre que c'est notre devoir de dépenser beaucoup d'argent pour bâtir une belle et grande église pour la gloire du bon Dieu! Un d'eux nous a fortement conseillé de ne pas retrancher la coupole, "elle sera, a-t-il dit, la couronne du bon saint Antoine, le patron de notre paroisse. Quelques milliers de piastres de plus ou de moins, qu'est-ce que cela fera?... le bon saint Antoine vous les rendra à deux mains!..."

Monsieur le curé a aussi donné des chiffres fantastiques qui ont fait croire aux contribuables que les paiements de cette belle et grande église se feront comme par enchantement, sans fatiguer personne.

Ces chiffres qu'il nous a données, ainsi que l'enchaînement des moyens employés depuis que le projet a éclaté, seraient intéressants et édifiants à connaître. Cependant, je n'entreprendrai pas de vous conter cela aujourd'hui, ce serait trop long.

J'ai voulu simplement donner un échantillon de l'extravagance aveugle, telle que signalée par l'abbé Bergeron, où le curé de Louiseville méconnaît son peuple. Sans être un cas unique, il est parmi les meilleurs et il mérite d'être cité.

Croyez-moi, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. H. LEGRIS.

PAS MAL TROUVE

La mode des monts coneux, pittoresques se maintient. Après "pumpurritants" pour désigner ceux de nos prohibitionnistes à double geste; le geste bénisseur et celui de porter le verre aux lèvres, en cachette, voici qu'on dit "Germhuns" pour "Germans". Pas mal trouvé.

LE PAYS

Rédacteur en chef: ROGER VALOIS. Le "Pays" est publié par la Société Anonyme d'Imprimerie. Bureaux: 94, NOTRE-DAME OUEST. Téléphones: MAIN 6765 ADMINISTRATION MAIN 3557

Notre Problème Agricole

Est une question mal posée

Sur plusieurs points, le "Pays" avait pris les devants sur le Congrès de Saint-Hyacinthe

Il n'y a pas de problèmes insolubles; il n'y a que des questions mal posées. Alphonse KARR.

CIRCONSTANCE ATTENUANTE

Babies, dit "Jack Canuck", are checked in a Boston church and kept in a parcel room during the service, it having been found that they do not sleep through the sermons. But then, the poor little things can't understand the sermons.

LE PRIX DE LA GLOIRE

Nous détachons du "Cri de Paris" du 4 juin dernier l'entrefilet suivant paru sous ce titre:

"Le sous-lieutenant Louis Radlauer a été tué devant Verdun le 22 mai. Il avait gagné tous ses grades sur le front et avait obtenu la croix de guerre avec cinq citations dont une à l'ordre de l'armée.

"La mère de ce brave a demandé à un journal, célèbre par la tenue littéraire de son héros national, d'annoncer la mort de son fils. On lui a répondu: "C'est dix francs la ligne".

A LIRE ENTRE LES LIGNES

Une dépêche de Philadelphie, où était analysé un rapport du secrétaire de la secte presbytérienne aux Etats-Unis, nous apprendait, l'autre jour, que cette secte avait perdu 250,000 adeptes en 5 ans, ce que le secrétaire attribuait à l'amour croissant des plaisirs, à l'indifférence pour le jour du Sabbath et la parole de Dieu, à l'influence d'une société mondaine. Relevant ceci, un journal de Toronto dit:

"Ce n'est pas cela du tout; la vraie raison est que le public ne peut plus tolérer l'ingérence des ministres de la religion dans la liberté individuelle. Il refuse d'aller entendre, dans un temple, des harangues quand il a soit de paroles évangéliques. Le peuple sait que lorsqu'un de ces ministres substitue la loi à l'amour, la force au raisonnement et un bâton de polliceman à la croix de Christ, il tourne la religion en farce. Les politiciens de la chaire, les "pulpit orators", les déclamateurs de bric-à-brac ou de vituperations à l'adresse des laïques tout plus de dommages à l'Eglise que tous les Paines, les Voltaires et les Ingersolls".

A lire entre les lignes, il semble qu'il y a place pour des ministres d'autres cultes que le presbytérianisme dans le mauvais plateau de la balance.

SUR LES CHAMPS DE BATAILLES

De toutes les armées opposées à l'Allemagne ce sont les troupes françaises les plus aguerries. L'Angleterre a fait un effort extraordinaire, que l'on n'eût pas cru possible; mais il faut plus de deux ans pour former un trouper. Napoléon estimait qu'il fallait sept ans. M. Thiers disait cinq ans au minimum. Dans cette admirable guerre des Gaules, écrite par César et que nous lisons, à l'école, on voyait les légions romaines les plus renommées—comme, par exemple, celle de l'Alouette—être composée de légionnaires qui avaient trente ans de service sous les aigles. Les armées allemandes commencent à se démoraliser et à capituler par ci par là. Voilà pourquoi le Kaiser va tâcher de convaincre ses sujets qu'il faudra se résigner à une paix qui ne répondra pas du tout à ce qu'on avait tant préjûté. C'est une campagne de discours qui va commencer en Allemagne.

Pour nous Canadiens-Français qui avons fait faillite en tant de choses, d'un observateur de la force de Karr (qui fut aussi grand horticulteur que puissant écrivain), qu'il n'y a pas de problèmes insolubles, mais seulement des questions mal posées, c'est, à la vérité, l'ultime entrave qui permet de faire espérer que tout n'est pas irrémédiablement perdu. Il n'y a donc qu'à bien poser les questions, à ne rien farder, à procéder par le bistouri et non plus par les pilules sucrées-et-farines. Pour bien poser le problème agricole, il faut partir de données exactes, cesser, par conséquent, de parler de notre vocation agricole. Que si nous tenons mordicus à en parler, nous faisons l'aveu que nous ne sommes jamais mis en mesure d'y faire honneur, puisque, trois siècles après le petit coup de bêche du nommé Hébert, le marasme agricole est arrivé au point de malaise social, de problème inquitant pour notre lendemain; puisque Québec, province agricole par vocation et par mission, est de plus en plus aux crochets des provinces voisines, des Etats voisins, et même du Danemark et de la France pour certains produits (laiteries et conserves). Pendant trois siècles, nous avons, voyez-vous, dans l'ensemble, fait de l'agriculture comme nos ancêtres ont joué du violon et de l'accordéon: à l'oreille! Toujours le même rigodon en tapant du pied; toujours la même routine en tapant de l'oeil, en ignorant les vrais premiers principes de l'art, en tenant la science agricole pour infuse par le seul fait d'être né de parents "habitants", en considérant les confrères agricoles comme des "puffeurs", des troubleurs de jeu de quille, puis, que des ennemis. Il faut, quoi qu'il puisse en coûter à notre amour-propre et à des traditions créées, de toutes pièces, par des farceurs et des exploités, il faut nous dire que, dans l'ensem-

ble, avec d'excellentes terres, grandes comme des seigneuries européennes, nous avons fait "patate"! Et que nous en sommes encore à apprendre l'A.B.C. de la chose.

La première fois que j'entendis parler feu Hubert Lorne, il appuyait sur cette donnée initiale du problème agricole: il faut connaître la chimie agricole, au moins assez pour savoir où localiser ses céréales et où situer son jardin. C'était tout ce qu'il demandait pour commencer. Nos gens ne retiennent pas même les mots "chimie agricole". "Quoi qu'est-ce ça? On connaît pas ça! On s'est toujours passé de ça et on est encore "ben vivants"! L'Irlandais, au temps les plus noirs de son histoire, aux époques de famine et de persécutions, ne demandait que: "Two acres of land and a cow!" et il estimait avec ces deux acres de terre et cette unique vache pouvoir vivre heureux avec sa grosse famille. Baptiste, avec de 40 à 120 acres de terre et des bestiaux à l'avenant, a généralement tiré le diable par la queue.

A son ignorance de la nature même du sol qu'il a sous les pieds, Baptiste ajoute celle des grains qu'il met en terre. Ce qu'on appelle la "sélection des grains" lui qui est aussi inconnu que la terre d'Amérique aux premiers citoyens de Babylone. L'achète, au petit bonheur, en ne tenant compte que du bon marché, des grains de semence à qui il ne reste plus qu'un ou pas un seul des éléments qui constituent un grain efficace complet. Il met en terre des petites choses sans enveloppe, ou à pulpe sèche ou à germe mort ou moribond, qui ont trainé chez les grainetiers d'Ontario, puis d'ici, et Baptiste s'étonne de ne voir rien venir ici, de ne voir venir que par plaques espacées un peu plus loin. "Ah! c'est pas comme le foin, gémait-il, ou met rien en terre et ça pousse des éternités de temps!"

Donc, l'une des manières essentielles de leur poser le problème agricole est d'extirper de la cervelle de Baptiste ses préten-

tions à la science infuse, à la vocation agricole, pour y mettre ces deux articles de programme: la connaissance de son patrimoine et la surveillance des grains de semence, principes de toute récolte.

Un dernier mot sur le Congrès de Saint-Hyacinthe nommément. Quantin assurait qu'il n'est pas de livre si médiocre d'où on ne puisse tirer quelque chose. De même pour les congrès, bien que la plupart, ici, soient d'une nouvelle valeur recordataire. Celui de Saint-Hyacinthe a en ceci de bon: des admissions, des vœux autrefois impossibles à espérer, aujourd'hui arrachés par la précarité de la situation. On remarque que ce qui surmuge d'utile des débats, rapports, études et vœux de ce congrès a déjà été l'objet, dans le "Pays", d'articles qui, remontent à plus ou moins de semaines, de mois ou d'années. Quelques exemples.

Le R. P. Hamel a blâmé vertement la surcharge des programmes d'étude. "Nos jeunes gens apprennent beaucoup de choses mais peu de sens pratique. Le tact et le jugement ne sont pas assez formés chez les élèves de ces écoles où l'on enseigne pourtant à peu près de tout. Il faudrait donc amputer les programmes, etc." (Cf. La "Presse" du 3 juillet). Non R. P., il faudra, tout d'abord, amputer le privilège de certaines communautés qui font de la typographie et de l'imprimerie et imposent un tas de manuels scolaires inutiles, en français, en latin et en anglais, lesquels ont pour seuls débouchés possibles les petites écoles.

Le R. P. Colcough a appuyé sur les moyens à prendre pour "atténuer l'effet désastreux, au point de vue rural, des convents et des collèges". On n'est pas allé jusqu'à préconiser l'instruction obligatoire, mais on a joué à l'anguille brûlée. A preuve, ces lignes du compte rendu dans le "Devoir":

"(2) Une autre mesure importante serait l'augmentation du temps de scolarité à l'école primaire. Si la

presque totalité, pour ne pas dire la totalité, des enfants de la campagne fréquente les écoles rurales, un grand nombre la quittent trop tôt. Comment y parvenir, le R. P. Colcough, aumônier de l'A.C.J.C., qui a présenté un des plus intéressants travaux, indique l'institution de primes d'assiduité et de bon travail."

Sans pousser aussi loin que nous (c'est naturel), le R. P. Colcough a assigné aux curés de campagne quelques petites tâches pour aider au relèvement agricole. C'est un commencement. Comme c'est un R. P. qui demande cela, et non un mécréant, il faut espérer que... Venise se réveillera.

On a (écoutez!) en a cité Ontario comme modèle pour les méthodes pratiques.

On a constaté que nos instituts agricoles produisent plus de techniciens que de cultivateurs. C'est très vrai, mais très peu pour l'Ecole Macdonald. Il y aura à venir là-dessus, car le rond-de-cuirisme est à la base du programme de presque chaque fils d'habitant que j'ai vu à Oka ou à Ste-Anne de Laopécatoire.

On a (écoutez!) effleuré l'utilité de rendre la vie rurale plus gaie, plus attrayante, socialement parlant.

C'est tout, et c'est tout de même quelque chose. Saurons-nous jamais, par le détail, toutes les autres admissions, toutes les autres confessions, tous les autres vœux qui ont marqué ce congrès. On promet un volume, mais je ne crains pas de dire qu'il sera vierge de bien des choses qui devraient raison, de loin ou de près, à ceux qui soutiennent que notre réalisation agricole est relativement nulle, au bout de trois siècles, que l'agriculture a été regardée avec indifférence par la plupart des curés de campagne, que presque tout est à créer ou à réformer dans la théorie et la pratique et, je le répète, que les congrès sur le retour à la terre, ce sont des emplâtres sur une jambe de bois; que ce qu'il faut, c'est la recherche et la pratique des moyens d'y retenir ceux qui y sont encore.

CYPRIEN.

ROME A PARLÉ

Et les fils soumis et obéissants semblent mettre leur nationalisme au rancart

QUE FAIT DONC M. BOURASSA ?

Il est assez difficile de préciser d'où souffle l'esprit. Les ailes du moulin à vent semblent prises de panique et se jettent tantôt à l'orient tantôt à l'occident. Ainsi la lettre de ce prêtre romain citée par le "Pays" de dimanche dernier, ne prête guère à l'ambiguïté pas plus que l'épître de Mgr Béliveau à l'occasion de son intronisation au siège de Saint-Boniface. Cette dernière est une profession de foi patriotique de la plus grande allure, écrite avec une belle plume de Tolède qui ne flanche et ne s'acrocche guère dans le papier. Sa lettre est une franche déclaration de principes nationalistes. Il avoue avec humilité n'être pas de taille à endosser l'armure de Mgr Langevin, alors qu'il est dans la même filiation d'idées que son prédécesseur et bien digne de marcher sur ses traces. Même culture française, même enthousiasme, même trempe d'esprit que le défunt évêque de Saint-Boniface! Nos politiciens ne nous ont guère habitués à ce langage viril, qui n'a rien de syllabien, sans double-sens, sans ces sous-entendus où la bonne foi se trouve prise comme un oiseau au trébuchet.

Mais, tout en admirant cette courageuse déclaration de principes, nous nous demandons comment l'airain sacré peut-il rendre ainsi des sons si différents? Ce ne peut guère être la même cloche qui ait une voix en fausset, maigre et chevrotante de sorcière et des sonorités d'une si magnifique ampleur, tout à la fois. Le nationalisme et l'antinationalisme ne sauraient cohabiter dans le même corps. D'où vient que Rome et Saint-Boniface lancent des clamours contraires et discordants? Je constate seulement la divergence des sons et je me demande quelle conclusion un croyant non averti tirerait de cette anomalie? Cette perturbation dans les consciences est sans doute une conséquence de l'anarchie qui règne dans l'Eglise du Canada, dont Jean Brissou nous fait une saisissante image. Les intrigues de notre cler-

gé ont mis le désarroi dans la politique de Rome. Les fils en sont brouillés au point que les marionnettes se contortionnent, dansent sur la tête ou sur les mains, se désarticulent, perdent leurs fémurs et leurs tibias. Polichinelle pleure comme une fontaine, Casandre rit à démantibuler sa mâchoire, Pierrot avale sa langue et Arlequin court après sa tête. Mais je ne puis plaindre nos prélats, car ils ont un moyen que nous n'avons pas pour empêcher les trépidations de la boussole, de nuire au jeu des aiguilles, c'est de faire intervenir le saint Esprit. Je me demande pourquoi on use avec tant de modération du rayon infini qu'il mit à leur disposition? Il déciderait si vite entre Mgr Béliveau et Mgr Fallon, de ces questions où l'avenir de la religion et de la race est sérieusement engagé! Qui est dans le vrai au sujet du nationalisme, de Rome et de Mgr Fallon qui n'en veulent pas? de l'Action Catholique qui prétend que c'est un principe révolutionnaire ou de Mgr Béliveau et de M. Bourassa qui sont nationalistes jusqu'aux os? L'accolade du cardinal Vanuttelli au chef nationaliste était assez significative et je crus comprendre que c'était la doctrine du maître qu'il étreignait plutôt que les monstruosités en croes du journaliste mousquetaire. Ce jour-là, aux yeux de tous les catholiques, l'évangile encore nouveau reçut sa consécration. Avec sa belle honnêteté, M. Bourassa eut tout honnêtement avoué mis Rome dans sa manche, alors que c'était Rome qui l'avait escamoté. Souvent nous avons tenté de le tirer de son hypnose, de lui montrer qu'il était la dupe de sa chimère aux yeux d'or, de la fantasmagorie que des acteurs invisibles avaient provoqué devant ses yeux éblouis de réverbérations incertaines. Il secouait la tête avec l'entêtement des petits qui veulent croire à Santa-Clauss, même quand sa barbe leur est restée dans la main. Nous lui avons dit que son

attitude vis-à-vis de l'Angleterre consommait le divorce entre Rome et lui, qu'on lâcherait un homme compromis pour s'attacher à la queue d'un ministre sifflé et bien avec l'autorité du pays. Nous sommes esquinés à lui montrer que Rome est internationale et que nos questions de race ne l'intéressaient pas. Il n'en voulait rien croire.

D'où vient pourtant que M. Bourassa n'a pas su prévoir ce qui arrive aujourd'hui? Est-ce que les peuples qui ont voulu s'émanciper ont fait alliance avec le clergé? Les prélats ont-ils jamais fait des révolutions? Ne se sont-ils pas employés à les tuer dans l'œuf en excommuniant ceux qui y prenaient part comme en 37? Est-ce que Papineau a sollicité l'appui du clergé pour revendiquer nos droits à la liberté, au soleil, à la vie, à la pensée? M. Laurier a-t-il été porté par cette vague prudente, dont le jeu est d'avancer et de reculer et qui s'est fait une loi de ne jamais sortir de ses gonds? Elle peut jouer une mimique trompeuse, se dresser provoquante Féécume à la bouche, mais il suffit d'une pointe de grain pour apaiser sa fureur en poussière d'eau, M. Bourassa qui connaissait l'hostilité ouverte ou sourde du clergé contre le parti libéral, ne devait pas espérer trouver grâce devant lui, même s'il habillait ses principes "révolutionnaires" comme les enfants d'Eliaïn de longues tuniques de lin flou, et s'il substituait aux torches légendaires qu'ils brandissaient jadis, des cierges pas-cals à la flamme intermittente, plus souvent agonisante sous l'éteignoir.

Certes, ce n'est pas à moi de blâmer l'attitude de Rome tout en déplorant le peu d'envergure de ses vœux politiques. Des casuistes lui prouveraient texte en main que le législateur des Hébreux, parce qu'il sut combiner le culte du vrai Dieu avec l'attachement au sol, en assurera dès lors la perpétuité. Ces deux idées sont tellement mé-

lées qu'on ne saurait les séparer sans attenter à la vie de l'un ou de l'autre. Moïse avait l'assimilation en horreur, et le Juif qui épousait une étrangère était maudit de Dieu et des hommes. Il eut peut-être tort, mais il assura la survivance de sa race jusqu'à nos jours. Lisez Ezéchiel, Jérémie, Isaïe, les grands et les petits prophètes vous croirez lire du Bourassa.

Ce que je reproche à Rome, ce n'est pas tant sa haine trop peu déguisée du nationalisme que de laisser les croyants dans le désarroi et de les voir comme des chauve-souris, à l'obscurité, battre le mur de leurs ailes éfarfées. Si le nationalisme est une erreur pernicieuse à l'Eglise et à notre race, il faut le dénoncer même dans la personnalité de M. Bourassa et de quelques-uns des membres du clergé les plus en vue. Je comprends qu'on hésite à heurter de front celui qu'on appelle le chien de garde de notre nationalité. Il n'a pas des croes rassurants et il se pourrait qu'en mordant, il emportât le morceau. Si l'on eût impunément bravé Dieu, la loi naturelle et l'instinct en pincinant le principe de la nationalité, qu'on ait l'audace au moins des Borgia. Si c'est bien d'opprimer les minorités, de leur arracher leur langue de la gorge, de les décapiter de leur personnalité, pour les jeter dans les broie, avec d'autres vies humaines, afin qu'un César se baigne dans ce sang vermeil, pour y rajourir sa caducée, qu'on élève ce haut fait, Rome a parlé! Tous les fils obéissants s'enfoncèrent leur nationalisme dans la gorge et s'annéantirent dans un acte de soumission absolue.

Ah! ai-je dit souvent; quand Bourassa aura la preuve qu'on s'est joué de lui, il y aura de la casse!... Je m'imagine que le Mont Royal comme l'Olympé tremblerait sur sa base aux élats de son verbe, qu'il secouerait les colonnes du temple chimérique élevé par son rêve pour s'enseve-

Vente Importante

DE PIANOS

Pianos automatiques et d'Orgues



EXTENSION considérable qu'a prise notre département des Phonographes a rendu indispensable qu'on le descende au rez-de-chaussée de notre maison. Là il sera très au large et mis à la hauteur des circonstances. Il en est résulté que la Section des Pianos devra être remanié. Pour cela il faudra liquider une certaine quantité de nos pianos et de nos orgues. Le stock entier de ces pianos compris dans cette vente.

Nous offrons un escompte considérable sur ces pianos, Pianos automatiques et Orgues

Il vous sera loisible de faire, en achetant un de ces instruments

Une ECONOMIE de \$50 à \$200

Nous sommes les seuls représentants de la maison Steinway, Weber, Steck, etc., pour les Pianos Pianola; des maisons Chickering, Mason & Risch, Sherlock-Manning et Layton Bros pour les Pianos et Pianos automatiques; des maisons Mason et Hamlin et Thomas pour les Orgues. Ces ventes d'occasion sont au comptant ou à court terme. Une augmentation dans le prix, proportionnée à la longueur du crédit accordé, pourra être concédée.

Maison centrale pour les nouveaux Phonographes Edison Diamond Disc et pour les Columbia Grafonolas

NE REMETTEZ PAS VOS ACHATS A PLUS TARD

Venez nous voir ou écrivez-nous

Nos catalogues sont envoyés à qui les demande

La plus grande maison de pianos à Montréal

LAYTON BROS.

550 RUE SAINT-CATHERINE OUEST

POUR AVOIR de L'ARGENT

Adressez-vous au

Comptoir Mobilier Franco-Canadien

Tél. Main 6892. 26, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

Immeubles, Actions et Débentures, Bijoux et Pierres Précieuses, Fourrures, et tous Articles d'une valeur Commerciale facilement réalisables.

J. BRUNET, LIMITEE

Manufacturiers et Importateurs GRANIT POUR BATISSES, MONUMENTS FUNERAIRES Réparations de tous genres

Tél. Up. 1466. 675 Chemin de la Côte-des-Neiges, MONTREAL

LIBRAIRIE SAINT-LOUIS

288 RUE SAINT-CATHERINE EST

TEL. EST 2660.

On recommande, surtout à ceux qui lisent en voyage, la jolie Collection choisie des meilleurs auteurs français, publiée par E. Flammarion, à Paris. Volumes à 15 sous, élégants et faciles à mettre dans la poche.



No two noses are alike

Faites Examiner votre vue, si vous voulez la conserver, chez...

J. A. LANGLOIS, Opticien et Optométriste A une clinique ophtalmologique de premier ordre 58 RUE SAINT-JACQUES (en face du journal "La Presse") Réparations de lunettes et de pince-nez. Tél. Main 656

Hotel Dupéré

TERRASSE BERNARD - POINTE AUX TREMBLES

Le rendez-vous des automobilistes

LIQUEURS ET CIGARES DE PREMIER CHOIX

Magnifique place d'été pour parties de plaisir. Superbe terrasse avec kiosque au bord de l'eau. Très grand salon pour banquets privés, parquet ciré. Venez nous voir ou téléphonez pour informations. LASSALLE 1339



Si vous DESIREZ ACHETER

Une maison d'habitation, ou un lot pour bâtir, ou l'emplacement d'une usine, ou seulement du terrain en guise de placement vous économiserez votre temps et vous vous épargnerez beaucoup de fatigue en vous adressant à la Cradock Simpson Co., qui se chargera de toutes les démarches propres à vous procurer ce que vous recherchez.

THE CRADOCK SIMPSON COMPANY EDIFICE TRANSPORTATION 120, Rue St-Jacques, MONTREAL

Ne prenez pas de risques

Achetez du Café



En BOUTES de 1/2, 1 et 2 livres. En grains — moulu — pulvérisé. Aussi moulu fin pour les percolateurs.

TRIBUNE LIBRE

Les Canadiens-Français et la guerre

Les grands quotidiens et les périodiques américains qui s'affirment en faveur des Alliés atteignent un chiffre fort considérable qui fait honneur à la nation voisine. Cette presse tout en exprimant sa sympathie pour les nôtres, manifeste cependant un sentiment plus particulier envers la France; elle mentionne aussi, avec une profonde émotion, que quelque part sur la ligne de feu, des Canadiens-Français combattent vaillamment avec la France.

Le "New-York Herald", un des champions, aux États-Unis, de la cause des Alliés, a rapporté les paroles de l'honorable R. Lemieux, au Club Canadien d'Ottawa, prouvant qu'avant longtemps nous aurions 20,000 Canadiens-Français dans notre armée.

Pour démontrer la réalisation des paroles de notre compatriote distingué, nous n'aurions pas à attendre à demain, car elles constitueraient déjà un fait acquis, si dès le début le mouvement en faveur de notre participation au grand conflit européen, avait été dirigé par des chefs autorisés, de notre langue et de notre race, secondés par une organisation sérieuse et dévouée.

Pourquoi n'avons-nous pas de suite groupé ces braves compatriotes qui sont venus dès le début des hostilités, offrir librement leurs services? Ces hommes avaient des qualités militaires, dont notre pays et les Alliés auraient pu retirer de grands avantages. Aujourd'hui encore, on laisse des milliers de recrues avec peine et au prix de grands sacrifices, s'éparpiller et se perdre comme groupe distinct.

Il est regrettable de constater qu'après dix-neuf mois de guerre, nous n'avons en France qu'un seul bataillon canadien-français, tandis que toutes les unités dites de langue anglaise, comprennent un certain nombre de Canadiens-Français.

Organisons-nous sans plus tarder, rallions nos forces comme un peuple ayant une histoire et des traditions à défendre et le prestige de sa langue à revendiquer. Faisons vite et mieux, au cri de: "Vive l'Angleterre" et "Vive la France".

UN PATRIOTE.

Ne vous désespérez pas lorsque malade, même lorsque tout semble sombre. Rassemblez toute votre énergie dans un effort pour vous rétablir et mettez votre confiance dans le Novoro du Dr. Pierce. Ce n'est pas un remède de pharmacie. Des agents spéciaux le vendent. Libre de tous droits. S'adresser au Dr. Pierce, 230 N. Dearborn St., Chicago, Ill. U.S.A.

LE BLASON DE M. CLEMENCEAU

Rochefort était marquis, ce qui ne l'empêchait pas de jouer à l'ami du peuple. Sait-on que M. Clemenceau, sans être marquis (et, tout en aimant le peuple plus profondément et plus utilement que feu le lantermeur) possède d'authentiques armes parlantes? Il fut un temps — qui n'est pas si loin que les familles de l'"Homme Enchaîné" ne s'en souviennent — où M. Clemenceau portait à l'annulaire de la main gauche une chevalière, cette chevalière était à ses armes: "coupé, au 1^{er" un de gueules à une clef d'argent; au 2^{e" deux d'argent, à un seau de gueules".}}

Ce sont les armes Clemenceau, armes parlantes. Elles furent accordées par lettres patentes du roi Louis XIII, en 1623, au sieur Clemenceau, médecin de Nantes. Les preuves existent. Bien des nobles, aujourd'hui, n'en sauraient montrer autant. Mais le président de la Commission sénatoriale de l'armée n'en tire aucune vanité. Il sait ce que valent ses vains hochets, et que la seule aristocratie qui compte en France est celle de l'esprit. Celle-là, il l'a, sans lettres patentes. (Du "Carnet de la Semaine")

CANADA STEAMSHIP LINES LIMITED

Voyage par Bateau pour le Confort. Ligne MONTREAL-QUEBEC. Service quotidien. MONTREAL - MILLE-ILES - LIGNE TORONTO. Partant tous les jours à 1 p.m. LIGNE SAGUENAY. Les bateaux partent de Québec tous les jours excepté le dimanche à 8 a.m. SERVICE EXPRESS DU SAGUENAY. Le steamer Express "Saguenay" part de Montréal les mardis et vendredis à 7.15 p.m. SUR LA RIVE NORD - SERVICE DE PICTOU, I.P.E. Le SS. "Caspédonia" partira de Montréal le 3 et le 17 août à 4 p.m. Bureau général du fret Main 5662. Bureau des Bûtes, 9-11 Square Victoria - Tél. Main 4720.

EN CHANTANT LA "MARSEILLAISE"

Julien Jourdain, ancien ténor à l'Opéra, avait fait la guerre de 1870, et sa belle conduite à Froeschwittler lui valut la médaille militaire. Bien qu'âge de soixante-dix ans, Jourdain s'engagea de nouveau en 1914, et rejoignit son fils cadet sur le front.

A Hébuterne, quand vint l'assaut, le sergent Jourdain entonna la "Marseillaise" et sa section, soulevée d'enthousiasme, vola au-devant de la mitraille. Quelques instants après, le fils Jourdain tombait, frappé par une balle; et son père continua à combattre en poursuivant le chant de victoire.

Nous ignorons si M. Maurice Barrès sait chanter la "Marseillaise"; mais nous sommes certains qu'il ne l'a pas encore chantée, en entraînant ses hommes à la sortie des tranchées. Ainsi, Jourdain à 70 ans, Collignon à 60 ans, Havel à 52 ans, n'ont pas hésité à s'engager; ils étaient, il est vrai, des pacifistes et des humanitaires. Mais, M. Maurice Barrès, président de la Ligue des Patriotes, qui pendant vingt-cinq ans, fit grincer la guitare de la Revanche, se borne à faire la petite guerre contre le Parlement dans les tranchées confortables de l'"Echo de Paris". (Du "Carnet de la Semaine")

DANS LE BAS DU FLEUVE

Jadis, quand on disait d'une famille qu'elle était partie pour la villégiature, c'était un événement aussi important que celui de l'apparition des premiers automobiles au Canada. Les millionnaires, alors, semblaient-ils capables d'un pareil luxe. Il est vrai qu'autrefois il en coûtait beaucoup pour aller villégiaturer à la campagne. Les communications étaient difficiles, les chemins et les routes étaient le plus souvent impraticables. La pluie venait-elle à tomber pendant quelques jours on n'avait parfois pour longtemps sans sortir de la maison. C'était l'ancien temps, aux belles promenades à la mer, au bord des rivières et des lacs. C'était l'absence forcée sur ces plages enchantées que côtoie l'Intercanadien dans le bas du fleuve et que les plus hautes autorités médicales recommandent aux personnes débilisées, aux malades, aux hommes d'affaires en quête de repos.

Naguère, il faut le dire, les villages manquaient de presque toutes les commodités modernes. Pas de téléphone pour permettre à l'industriel ou à l'homme de loi de se tenir à distance en contact continu avec son siège d'affaires; pas de lumière électrique; les bons hôtels étaient rares.

A cette époque encore, si on s'en rapporte aux statistiques, la mortalité était grande. Comment aurait-il pu être autrement. Contraint de rester à la ville durant la saison torride, on respirait la poussière des rues, au lieu de l'air vivifiant de nos verdoyantes campagnes, de nos rivières limpides, de nos lacs aux eaux si pures, de nos montagnes pittoresques, de nos bois et particulièrement de la mer avec son eau salée qui tonifie, vivifie, fortifie et guérit comme le disait l'ancienne dernière M. le Docteur M. D. Brochu, de Québec, ex-président du Collège des Médecins, en parlant des endroits enchanteurs qu'offre le parcours de l'Intercanadien.

Endroits uniques en effet pour qui, comme je désire passer d'agréables vacances, retirées des forces épuisées par de longs mois de travail, rétablir une

LA PAROLE NE SAURAIT EXAGERER Les Beautés de la Rivière Ottawa

Vues du Pont Vapeur Palais "EMPRESS" du CARILLON Voyage circulaire \$1.25

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM RESEAU DU GRAND TRONC Chemin à double voie MONTREAL - BUFFALO

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL Horaire Suburbain de 1915-1916

Montreal & Southern Counties Railway EXCURSIONS SPECIALES DU DIMANCHE En Juillet et Août à PINE GROVE PARK CHAMBLY CANTON

santé languissant retrouver la gaieté, le plaisir, le bien-être, les délassements de l'esprit et du corps au sein des plus admirables paysages. Nous disions que jadis les campagnes étaient dépeuplées de tout confort et des commodités de tout confort et des commodités de tout confort, mais que de changements se sont opérés depuis quelques années. Comme sous le coup de la baguette d'une fée, nos endroits de villégiature dans le bas du majestueux St-Laurent, se sont transformés en les véritables paradis.

De St-Jean Port Joli jusqu'à la Gaspésie, ce n'est que merveilles. De jolies villas ont été élevées des hôtels spacieux ont été construits; les rues ont été macadamisées, la lumière électrique a été installée, le téléphone à longue distance est venu s'ajouter à toutes ces créations; enfin l'Intercanadien avec ses trains rapides et si luxueux, permet de se rendre à tous ces endroits de villégiature avec une célérité, une sûreté et un confort insurpassables.

Les panoramas superbes qui se déroulent sous les yeux de voyageurs, comme un ceran lumineux, sur tout le parcours de ce chemin de fer tirent des cris d'admiration. Les scènes grandioses que ce chemin de fer du Gouvernement Canadien présente, sont aussi multiples que variées. Plus n'est besoin d'être millionnaire aujourd'hui pour passer d'excellentes vacances, sans qu'il en coûte très cher. Que l'on s'adresse aux agents des passagers des chemins de fer du Gouvernement Canadien, ou qu'on leur envoie une simple carte postale, leur demandant des renseignements et des brochures, et ces derniers s'empresseront de satisfaire à toutes les demandes. La température sur ce chemin de fer est gratifiante de ses bienfaits et on annonce que les chaleurs vont être longues et que l'on verra des jours superbes en Septembre et en Octobre.

Le bas du Saint-Laurent vous invite; hâtez-vous de répondre à son invitation. Il fera bon d'aller au bord de la mer; d'aller respirer l'air vivifiant des rivières et des bois odoriférants; d'aller lancer l'hameçon dans les lacs aux eaux limpides et poissonneuses. Il fera bon pour les petits enfants d'aller s'occuper de la plage de sable sous l'œil maternel, au grand soleil, et sous les frais embrasés. Il fera bon aux jeunes filles comme aux mères de famille de goûter à toutes ces joies, loin du bruit des villes, et des conversations sociales.

Il fera bon pour l'homme d'affaires, l'homme de bureau, l'homme de profession de se soustraire aux obligations de la clientèle, et d'oublier les apprêts du labeur dans une joyeuse partie de chasse ou de pêche. Bref, il fera bon pour tout le monde de profiter des avantages exceptionnels, qu'offre l'Intercanadien aux citoyens avides de belle nature, de sports fortifiants, d'air salubre et de repos.

Welland Hotel 17 à 25 Avenue McGill COLLEGE L'hotel le mieux adapté pour accommoder les familles qui désirent une installation permanente. Suite de chambres avec bain, eau chaude et eau froide. Spécialité: repas sur commande. Téléphonez ou venez nous voir pour informations. Phone Uptown 5261-7959

AUTOMOBILES A LOUER Au GARAGE LAURIER Limitée 175, EST RUE D'ARTILLERIE Entre Saint-Hubert et Saint-Denis AUTO DE TOURISME LIMOUSINES Tél. Est 2480

DEMANDEZ la Biere populaire MOLSON Embouteillée dont les ventes excèdent celles de toutes les autres marques ensemble, et brassée à Montréal depuis 129 ANS

EXAMEN DES YEUX Guérison des yeux sans médicaments. Verres Toric, nouveau style A. ORDEE, sans garantie pour un bon VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coude, lire et écrire. Consultez le meilleur de Montréal LE SPECIALISTE BEAUMIER A L'INSTITUT 144, rue Ste-Catherine Est Côté Av. Hôtel-de-Ville MONTREAL. AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c. par dollar sur tout achat en lunetterie. Spécialité: Yeux artificiels. N'achetez jamais des "goggles" ni aux magasins "à tout faire" si vous tenez à vos yeux.

Et tout le confort moderne ont fait la réputation de L'HOTEL RIENDEAU LIMITEE 58 et 60, PLACE JACQUES-CARTIER, MONTREAL. Wilfrid Gervais, Prés.-Trés. P. A. Samson, Vice-Prés.-Sec. Tél. Privé, Main 1121 Tél. Public, Main 6131

La Banque des Marchands du Canada FONDEE EN 1864 Capital Payé \$7,000,000. Fonds de Réserve \$7,250,984 Succursales et Agences dans la Cité de Montréal BUREAU-CHEF, RUE ST-JACQUES; 1255 rue Ste-Catherine Est; 320 Ste-Catherine Est; 672 rue Centre; 1319 Boulevard St-Laurent; 1806 Boulevard St-Laurent; rue St-Denis et St-Zotique. 206 Succursales et Agences au Canada, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. Opérations de Banque en général et Département d'épargne dans toutes les succursales.

HOTEL "LE RELAIS" LIMITEE Arcade La semaine commençant le 24 juillet sera de Gala tous les jours, et au bénéfice du 175e Régiment Canadien-Français. Le programme a été tout spécialement choisi pour l'occasion et comme il est très long, les représentations commenceront à 8 heures et à 8 heures précises. M. Gauvreau, le directeur de la troupe, met à l'affiche deux merveilleuses pièces. D'abord, "Boches", pièce en un acte de A. Villendray. Mlle Suzette de Vital tiendra le rôle de Rosette, M. Wilbrod, dans l'aviateur français, M. A. Desmarées se fera cordialement désirer dans le Général Allemand. Toute la troupe paraît en scène. Comme pièce de résistance "Servir" de Henri Lavallée. Le rôle du Colonel Eulin sera tenu par M. Gauvreau. Le rôle est difficile, mais nous ne craignons pas de dire que M. Gauvreau saura l'interpréter avec succès. M. Charlebois fera un beau Lieutenant d'Artillerie, M. Wilbrod un sévère Ministre de la Guerre. Mlle Gauthier interprétera le beau rôle de Madame Eulin. Nombreux numéros de chant à chaque représentation. M. de Gauthier a bien voulu prêter son concours et sera au programme Lundi, Mercredi, Vendredi et Dimanche. Encouragez nos pions-pions en venant en foule à l'Arcade voir le plus fort programme de la saison exécuté par des artistes consciencieux de leur responsabilité envers le public. Il n'y a pas d'embarras à l'Arcade, venez sans crainte.

NOS DENTS. Sont très belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé). 162 rue St-Denis Montréal.

Boucher & Mercier Marchands-Tailleurs 316 Rue St-Laurent Montréal Tél. Bell Main 1466

Charles Lavallée (Fondée en 1852) 35 Blvd St-Laurent Téléphone Main 554. INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET MUSIQUE EN FEUILLES Assortiment le plus complet. Réparations de toutes sortes. Agent pour Besson & Cie, Londres, Ang.; Plisson, Blanchot & Cie de Lyon, France; York & Sons de Grand Rapids, Mich.

THE IDEAL IMPORT COMPANY, INCORPORATED Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du troisième jour de juillet, 1916, constituant en corporation M. Samuel Gerald Tritt, avocat; Saul Tritt, avocat; Nicholas Swan, comptable; Max Herman, agent; et Haa Urikraut, secrétaire de Montréal; pour les fins suivantes: Exécuter tous et aucun des commerces de merciers et tisseurs des soies, fileurs de coton, fabricants de draps, fourreurs, merciers et bonnetiers, manufacturiers, importateurs, négociants en gros et en détail des tissus de toutes sortes, modes, habillements, tailleur, coiffeurs, drapiers, équipiers, gantiers passementiers, apprêteurs de plumes, bottiers et cordonniers, manufacturiers et importateurs, marchands en gros et en détail des articles de cuir, d'ameublement d'intérieur, de ferronnerie, tonnage, d'aucun appareil et outil d'usage domestique, ornements, papeterie, bicyclette, commerce de provisions, drogues, produits chimiques, autres articles et commodités de consommation et d'usage personnel ou domestique, et généralement de toutes les sortes de denrées, substances, provisions et produits manufacturés; Conclure aucun arrangement relatif au partage des profits, à l'union des intérêts, à la coopération, au risque conjoint, à la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne ou compagnie exerçant, engagée dans, sur le point d'exercer ou de s'engager dans aucun commerce ou genre d'affaires que la présente corporation est autorisée à exercer ou dans lesquels elle se trouve engagée, ou aucun négociant ou genre d'affaires susceptibles d'être exercés par son bénéfice direct ou indirect; et prendre ou autrement acquérir des parts et valeur d'aucune telle compagnie, les vendre, les détenir, les réémettre, avec ou sans garantie, ou autrement en disposer; Prendre ou autrement acquérir et détenir des parts et valeurs de telle compagnie dont les objets sont entièrement et partiellement semblables à ceux de la présente corporation; Exécuter généralement aucun genre d'affaires commerciales; Exécuter le négoce et commerce d'ameublement, de construction et de carrosserie; Acquérir par achat, échange ou autrement ou détenir par bail ou autrement, d'aucune personne, société ou compagnie, comme commerce en opération ou autre, aucune entreprise commerciale ou aucun commerce de construction ou de carrières, avec ou sans terres et structures ou usages dans leur exploitation ou y destinés, y compris l'équipement, l'ameublement et autres biens généralement, les payer en numéraire, en obligations ou en

Faites nettoyer vos vitres par la Montreal Window Cleaning Co. Téléphonez-lour ou écrivez-lour: Téléphone Main 2445.

The Harbour Hotel O.O.Y. LTD. JOHNNY BERTEAUD, Gérant 185 et 187 Boulevard St-Laurent Liqueurs et Cigares de 1er Choix. Tél. Bell Est 4510. Montréal.

Joseph Fortier Ltée FABRICANTS-PAPETIERS NEGOCIANTS Atelier de Reliure, Typographie Gaufrage et Relief. Magasin de Papeterie Mercantile, Exportation, Fabrication, Importation Système de livres de comptabilité à feuilles mobiles 210, Notre-Dame O., coin Saint Pierre. Tél. Main 444-445.

LE RENDEZ-VOUS DES GOURMETS Homard servi de toutes façons "LE TERRAPIN" 25 RUE NOTRE-DAME OUEST Mercantile Printing, 2 rue St-Paul Est. Le "Pays" est imprimé par The A. LEROUX, Gérant.

aucune partie du commerce, de la propriété et du passif d'aucune personne ou compagnie exerçant aucun négoce que la présente corporation est autorisée à exercer ou dans lequel elle se trouve engagée, ou qui est en possession de biens appropriés à ses fins; Demander, acheter, ou autrement acquérir aucune patente, licence, concession, aucun brevet d'invention, et autres privilèges similaires conférant aucun droit absolu ou limité à l'utilisation d'aucun secret ou renseignement relatifs à aucune invention paraissant susceptible de servir aux objets de la présente compagnie, ou dont l'acquisition est pour le bénéfice direct ou indirect d'elle et employer, exercer, développer, accorder des permis à leur sujet, ou autrement faire valoir les biens, droits ou renseignements ainsi acquis; Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, payer et émettre des billets promissoires, des lettres de change, et autres instruments négociables, transférables, sous le nom de "The Ideal Import Company, Incorporated", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune. La principale place d'affaires de la corporation, est en la cité de Montréal. Date du bureau du secrétaire de la province, ce troisième jour de juillet 1916. C. J. SIMARD, Sous-secrétaire de la province. S. G. TRITT, Procureur des requérants. "DOMINION AMUSEMENT, LIMITED" Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du six juillet 1916, constituant en corporation M. Arthur Herbert Sayer, gérant; James Peter O'Loghlin, commis; Samuel Whitehead, courtier en pellicules de vases animées; William Ernest Greenleaf, commis, de Montréal, et Charles Mackay, commis, de Westmount, pour les fins suivantes: Manufacturer, produire, vendre, acheter, louer, exploiter et faire le commerce des pellicules de vases animées, des pellicules cinématographiques, ainsi que de toutes pellicules employées dans l'exhibition des vues animées; Fabriquer, acheter, vendre, louer et faire le commerce des machines pour vues animées ainsi que de toutes les sortes d'appareils requis dans la production et la mise en opération des vues animées; Acheter, posséder ou louer, et exploiter des théâtres de toutes espèces, y compris des théâtres de genres toutes sortes de représentations théâtrales, vaudevillesques, dramatiques, et exhiber des vues animées, et vendre ces théâtres, les sous-louer ou autrement en disposer; Acheter ou autrement acquérir et obtenir des privilèges et permis provisoires ou autres relatifs à aucune invention véritable ou alléguée, à aucune patente, à aucun nom ou marque de commerce, dessins, droit d'auteur, plan, idée, secret ou autre procédé et choses semblables, qui semblent devoir être probablement avantageux ou utiles à la compagnie; les mettre à l'épreuve, les perfectionner, les prolonger, les renouveler, les exploiter, utiliser, vendre, accorder des licences absolues ou autres à leur sujet, ou autrement disposer de tous et de chacun d'eux; Acheter, acquérir, posséder, détenir ou autrement négocier et disposer de toutes valeurs, actions, obligations, débiteures ou parts d'aucune compagnie quelconque dont les objets sont totalement ou partiellement semblables à ceux de la présente corporation; Conclure aucun arrangement pour la fusion, l'union des intérêts ou la concession réciproque avec aucune personne ou compagnie exerçant, engagée dans, sur le point d'exercer ou de s'engager dans aucun commerce ou genre d'affaires que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou qui est en possession de biens qui conviennent aux fins de cette dernière et payer ces commerces ou propriétés, totalement ou partiellement, avec des actions ou des obligations de la présente corporation; Rémunérer aucune personne ou compagnie pour services rendus en plaçant, aidant à placer ou garantissant la souscription d'aucun nombre de parts de capital action de la compagnie, de débiteures ou d'autres de ses valeurs, ou dans sa formation, son organisation ou l'administration de ses affaires; Acheter ou autrement aliéner l'entière ou aucune partie de la propriété, de la propriété, de l'actif et du passif, de la présente compagnie, ou de ses parts, des débiteures ou valeurs dans aucune autre corporation; Distribuer aux membres de la compagnie, en nature, aucune action, débiteure, valeur ou propriété lui appartenant; Payer les dépenses d'incorporation de la présente corporation, y compris les frais légaux; Faire toutes autres choses ou exercer aucun autre commerce qui paraissent avantageux à la réalisation des susdits objets ou qui s'y rattachent; Accomplir tous les actes précités que la compagnie est autorisée à faire, soit comme principaux soit en qualité d'agents, sous le nom de Dominion Amusement, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune. La principale place d'affaires de la corporation, est en la cité de Montréal. Date du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de juillet 1916. C. J. SIMARD, Sous-secrétaire de la province. COTTON & WESTOVER, 294 Procureurs des requérants. "DECARIE, LIMITED" Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes supplémentaires, en date du 20 juin 1916, à "Decarie, Limited", accordant les pouvoirs additionnels suivants: Exécuter généralement aucun genre d'affaires commerciales; Exécuter le négoce et commerce d'ameublement, de construction et de carrosserie; Acquérir par achat, échange ou autrement ou détenir par bail ou autrement, d'aucune personne, société ou compagnie, comme commerce en opération ou autre, aucune entreprise commerciale ou aucun commerce de construction ou de carrières, avec ou sans terres et structures ou usages dans leur exploitation ou y destinés, y compris l'équipement, l'ameublement et autres biens généralement, les payer en numéraire, en obligations ou en

"THE CANADIAN DIAMOND COMPANY, LIMITED" Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du 29 juin 1916, constituant en corporation M. M. Parford D. Ashley, directeur, Oliver W. Patton, agent, Edward J. Smith, agent, Agnes Moore, fille majeure usant de ses droits, sténographe, Paul Carson, marchand, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes: Exécuter le commerce général des diamants sous toutes ses formes, vendre des diamants sur le système des paiements à terme; Acquérir par achat, louage, échange ou autrement aucune terre ou structure nécessaire au négoce de la compagnie; Vendre, louer, transporter, hypothéquer, gager, engager, échanger, aliéner ou autrement disposer de la totalité ou aucune partie des biens-fonds, immeubles, valeurs ou autres droits de propriété, de la compagnie ou de son actif ou de son titre, en considération de ce que les directeurs jugeront avantageux; Être courtiers, agents et gérants d'aucune personne ou corporation; Prendre et détenir des mortgages, hypothèques, liens et charges pour garantir l'accomplissement de ses obligations d'aucune marchandise vendue par la compagnie ou d'aucune somme d'argent à elle due par les acheteurs, ou qu'elle aura prêtée à ceux-ci ou à d'autres; Emettre et répartir des parts entièrement acquittées de capital-actions de la compagnie en paiement total ou partiel d'aucune dette réelle, personnelle, mobilière, immobilière ou autre, ou d'aucun droit ou privilège que la corporation aura acheté ou acquis; Promouvoir, aider à promouvoir, devenir actionnaire dans, aucune compagnie subsidiaire, alliée ou autre exerçant, ou ayant pour but l'exercice de, aucun commerce totalement ou partiellement semblable à celui de la présente corporation; Conclure aucun arrangement pour le partage des profits, l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'union des intérêts, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre, avec ces personnes ou corporations, prendre ou autrement acquérir des parts et valeurs dans ces compagnies, les payer totalement ou partiellement en numéraire, en actions, obligations ou avec d'autres valeurs, et particulièrement l'

Et quand la Prohibition sera ?

APOSTROPHE D'UN "REVEREND" DU MANITOBA

Moins de licences, plus de condamnations pour ivresse

UNE GERBE DE FAITS DIVERS ELOQUENTS

Il n'y a pas longtemps, alors que la campagne prohibitionniste faisait rage au Manitoba, un des plus distingués "révérends" de Winnipeg — homme sincère et d'esprit large — se leva en pleine réunion composée d'hommes "révérends", la plupart étroits; bornés, nûs par l'ignorance ou l'hypocrisie, et protesta contre la fermeture de toutes les buvettes à moins qu'on ne trouvât à les remplacer par un succédané (till those who closed them had provided a substitute).

Un "substitut"? Voilà bien ce qui est le moindre souci des apôtres de l'assèchement total. Ils auront leurs clubs, leurs caves, cent moyens de se délasser et de se désaltérer. Mais le gros peuple à qui ils auront enlevé l'endroit où il pouvait se reposer, causer en buvant un verre ou deux, où irait-il, lui! Au lieu de répondre à leur confrère, les "révérends" manitobains le conspuèrent. Que le gros public s'ennuie, qu'il batte le pavé à la recherche de trous clandestins et y boive des liquides innombrables, ce sont là quantités négligeables; il faut que la prohibition existe.

Cette situation est grave surtout pour les jeunes, de plus en plus nombreux dans nos villes, qui vivent en chambre et ne sauraient y rester encaqués, chaque soir de l'année, une fois le labeur accompli et l'heure du relâchement arrivée et bien gagnée.

Dans l'Ouest, toutefois, quelques apôtres de la prohibition ont saisi tout ce qu'avait de critique la situation imposée à cette jeunesse et les dangers qu'elle créait. Aussi, ont-ils fait aménager des endroits où l'on pouvait boire du café et manger des gâteaux en attendant chanter des hymnes salutistes. Ça n'a pas pris. On a proposé d'autres choses, excellentes à la surface, mais pas beaucoup plus que cela.

"It takes all sorts of people, dit le

"Jack Canaack", to make a world, and every man has a right to his own views and a right to act as he pleases as long as he breaks no laws. It may be argued that single working-men can attend classes provided by semi-religious institutions where they can study and increase their stock of knowledge. The idea looks good on its face, but many a workman will think that, after he has worked his nine or ten hours a day, he has earned a little rest and recreation. Where is he going to get it?

Il y aura la rue et ses dangers, les débits clandestins, les maisons de joie, l'acte délétaire et avilissant de boire en chambre des alcools obtenus par truce. C'est à cela que les apôtres veulent conduire la jeunesse? C'est du détraître bien que ce qu'on remplace, et si vous enlevez un élément de vie sociale à l'ouvrier, il faut, en retour, lui donner autre chose acceptable et complet.

Ces apôtres considèrent leur tâche accomplie une fois qu'ils ont démolé. Ils se lavent les mains des conséquences: arrive qui plante! C'est une bien grosse responsabilité qu'ils assument. Ils mettent en terre une bien mauvaise semence. Gare!

Il y a un an, quelqu'un s'avisa d'établir une comparaison entre Toronto et Hamilton sur le terrain des abus de l'alcool. Des rapports officiels lui apprirent qu'au cours des 12 mois écoulés, 219 personnes par 10,000 de population avaient été arrêtées à Hamilton où il y a 6,4 buvettes licencées par 10,000 de population. A Toronto qui n'avait que 2,2 buvettes licencées par 10,000 de population, il y avait eu, durant les mêmes 12 mois, 563 arrestations pour ivrognerie par 10,000 également. "Intelligence gentes!"

On ne saurait trouver de démonstration plus forte que le tableau donné plus bas pour prouver que l'augmentation des con-

damnations pour ivresse a suivi de près la marche de la prohibition. Ce tableau est tiré d'un état préparé par le gouvernement d'Ontario l'an dernier.

Année	Licences	Condamnations
1900	2,948	2,282
1901	2,947	2,446
1902	2,947	2,627
1903	2,849	2,913
1904	2,836	3,452
1905	2,691	3,941
1906	2,521	4,138
1907	2,432	4,748
1908	2,328	4,736
1909	2,200	4,987
1910	1,938	5,291
1911	1,841	5,827
1912	1,774	6,613
1913	1,750	8,363

Ce nombre de licences comprend tout: celles de tavernes, magasins, clubs, bateaux. N'est-ce pas que voilà un tableau qui en dit plus que tout?

Vers la même époque, un citoyen de Port McNicoll, Ontario, écrivait aux journaux que quatorze débits clandestins existaient dans son village, qui est tout petit, et que la tournée de l'inspecteur est invariablement connue d'avance, de sorte que celui-ci n'y voit que du feu et s'en retourne satisfait.

En Egypte les autorités militaires n'ont pas aboli les cantines; elles ont seulement décrété que les débits de mauvaises boissons seront punis. Si les cantines étaient fermées, les soldats iraient s'abreuver dans des "trous" et boiraient toutes sortes de liqueurs, plus ou moins délétares, échappant au contrôle et à l'analyse. L'expérience prouve que les alcools débités en cachette sont presque tous dommageables.

En voici une bonne! Des soldats en entraînement à Saint-Jean, N.B., après avoir été incarcérés dans la prison de la ville et puis chassés de l'armée, pour ivresse, ont été engagés par le chef de police avec la mission spéciale de dénoncer les infractions à la loi des licences.

L'an dernier, dans les districts prohibitionnistes d'Ontario, les amendes ont produit \$14,874 mais les frais d'entretien des constables chargés de faire respecter la prohibition se sont montés à \$39,956.45.

Dans Ontario, comme partout ailleurs, les braves apôtres de l'assèchement total préfèrent parler du haut d'une chaire, ou avec un ministre du culte comme paravent et bouclier. Un citoyen de Brampton, Ont., écrit à ce sujet la lettre suivante à un journal de Toronto:

"Nous avons eu ici, dimanche dernier un orateur de la Dominion Alliance. J'aime assez entendre un discours sensé sur la tempérance, mais je déteste qu'il soit lancé du haut d'une chaire. On dirait que la tribune religieuse devient un rempart pour l'orateur. Dans une salle publique, un auditeur a chance de pouvoir

se lever et poser des questions. Dans une église, il courrait le risque de se faire jeter à la porte et de se faire attaquer à coups d'épingles à chapeau par des nergés et des harpies de tout âge, ces sortes de femmes croyant dur comme fer que tout ce qui est dit dans une chaire ne peut être que la vérité."

Parlant de Brampton, rappela que c'est un hôtelier de cet endroit qui disait tout dernièrement à un journaliste: "Comme client je préfère de beaucoup un membre de la Dominion Alliance à la moyenne des buveurs ordinaires. Un buveur ordinaire va faire la dépense d'une couple de verres de bière ou de whisky et rester à lire les journaux ou à jaser jusqu'à l'heure de la fermeture, quand même il serait seul avec moi; il me coûte de la lumière en m'empêchant de fermer avant l'heure, sans oublier la fatigue pour moi. Un membre de la Dominion Alliance, lui, vient sans tambour ni trompette à la porte de derrière et fait "Hisi!" Puis: "Donnez-moi une bouteille de whisky, vite!" Il paye et s'en va. C'est tout profit et pas grand dérangement."

Le rapport d'une commission spéciale, nommée par la législature du Massachusetts, résumant les propositions des prohibitionnistes, conclut ainsi: "Because of the present state of public sentiment such suggestions seem almost futile from the outset".

Le "Pioneer", organe de la Dominion Alliance, attribue à la prohibition l'augmentation des économies du peuple russe. "Un confrère lui conseille d'attribuer aussi à la même cause les 250 millions de dollars que les Allemands ont arrachés aux Belges et mis en banque."

Attention! voici le tour du tabac qui approche... Une dépêche de Chicago nous apprend que l'élément prohibitionniste ayant réussi à être en majorité dans la Young Men's Christian Association, tout usage de tabac a été défendu dans les salles de cette association et sur son terrain. Beaucoup de membres ont démissionné.

A Newark, N.Y., la convention d'Etat de la Women's Christian Temperance Union a adopté une résolution condamnant le tabac sous toutes ses formes. La même chose à Ottawa, il y a quelques mois. Il est question, encore discrètement, mais toujours en augmentant, de demander au gouvernement d'Ottawa une loi prohibant la manufacture, l'usage ou le don du tabac. Ça va bien! En vérité, en vérité! il y a plus de fous et de folles en dehors des asiles qu'en dedans.

Un état officiel de la consommation annuelle d'alcool "per capita" aux Etats-Unis monte à 4 gallons pour l'époque où les licences existaient partout, et 25 aujourd'hui, alors que la moitié des Etats-Unis est prohibitionniste.

courager que la Maison, rien que la Maison.

Et puis, de temps en temps, quand la clientèle menacera de diminuer, on est dans un siècle de réclame ou on ne l'est pas, on lancera dans un journal américain — ça prend toujours mieux — sous la forme de nouvelle d'un sensationnel miracle, une petite annonce qui ne rate jamais son effet et qui ne coûte absolument rien.

Il y a quelques années on avait organisé un lieu de pèlerinage à sainte Anne dans une paroisse d'un certain comté du district de Québec; le sanctuaire de cette paroisse dédiée à la Mère de la sainte Vierge, possédait déjà un commencement de pyramide de béquilles et de bourdons très respectable; les cérémonies s'y passaient tout comme à Beauré. Bref! on était des plus satisfaits de cet endroit de pèlerinage. Il n'y avait seulement que l'inconvénient, pour les pèlerins, de ne pas passer par Québec pour s'y rendre.

Tout à coup, trois ans après l'organisation de ces pèlerinages à sainte Anne de C... des ordres arrivèrent d'avoir à les faire cesser. De fait, le petit sanctuaire fut abandonné, on n'a jamais su pourquoi.

C'est que là comme ailleurs, dans les autres branches de commerce et de l'industrie, le "trust" avait étendu ses tentacules...

On a fait un peu de bruit, ces jours derniers, dans quelques journaux de Québec, au sujet d'une correspondance publiée dans un journal anglais de la vieille capitale et dans laquelle, l'auteur, je ne rappelle plus à quel propos rappelait les recommandations de l'amiral Nelson à ses matelots: "Laissez les Français, comme vous haïssez le diable", recommandait, entre autres choses, le vainqueur de Trafalgar.

Il faut avouer que n'étant pas en 1805, sous la menace d'une flotte franco-espagnole, ce correspondant allié montrait un tantinet d'indécence en rappelant cette haine, au reste très justifiée il y a un siècle, dans la bouche du héros d'Aboukir. Mais passons.

Cela m'a toutefois rappelé que l'année dernière j'ai connu un petit Nelson qui, en fait de mauvais caractère, laissait loin en arrière de lui le célèbre ami de Lady Hamilton.

Il n'était pourtant qu'un simple et pauvre petit soldat de Valcartier. Un jour qu'il était en permission à Québec, il s'était arrêté, avec un ami, devant les "planches à nouvelles" du "Daily Telegraph". C'était jour de fête à Québec, on avait pavisé et, au-dessus des tableaux du journal, on avait croisé les deux drapeaux anglais et français.

Jetant tout à coup sur ce dernier un oeil chargé de haine, notre petit Nelson en khaki vociféra à son ami: "Tiens, si je savais que c'est pour cette guenille-là que je vais me battre, j'aimerais mieux en finir immédiatement". Espérons que ce fervent "tomme" en a fini beaucoup plus tard et qu'il a trouvé son Trafalgar sur la terre de France, dans un hôpital français à l'ombre de la guenille insultée.

Jérôme COIGNARD.

AU ST-DENIS

La semaine prochaine verra au théâtre St-Denis des représentations qui dépasseront tout ce que nous y avions

MATINÉE -10-25¢ SOIRÉE 10-15-25¢

ST DENIS

ST DENIS PRÈS ST CATHERINE

POUR INFORMATION TELEPHONEZ EST 4002

DIM, LUN, MAR. Premiers fois de ces fameux artistes se présentent au Canada
DUSTIN FARNUM adoré des dames dans
DAVE CROCKET Roman très historique d'un grand caractère. Autres films fort attrayants.

MERC, JEUDI. H. B. WARNER dans "Un Mariage de convenance". C'est l'histoire d'une jeune fille qui épouse un titre de noblesse d'où ses cuisants regrets.

VEND, & SAM. L'honnête gredin, drame on
DOUGLASS FAIRBANKS se montre acteur consommé. La troupe hawaïenne donnera dans cette dernière semaine les chants de son pays et la danse dite Hula Hula.

C'est tout à fait la dernière semaine.

ABEL GODIN, ténor d'Opéra fera ses débuts au théâtre St-Denis, le plus beau de notre ville

3 FOIS LA SEMAINE, à 5 — 7 et 9 heures

PARC KING EDWARD

(ILE GROSBOS)

OUVERT AU PUBLIC LES SAMEDIS ET DIMANCHES LE PLUS BEL ENDROIT D'AMUSEMENT OU PASSER UNE JOURNÉE AGREABLEMENT

Les traversiers "Impérial" et "White Star" partent de quai en bas de l'avenue Pie IX, Maisonnette, à 9 hrs et 11 hrs au soir. Durant l'après-midi à toutes les heures, à partir de 1 hr, jusqu'à 9 hrs du soir. Le dernier bateau pour revenir à Montréal, quitte le Parc à 10 hrs p.m.

Passage aller et retour, incluant l'admission au Parc, 25 cents. Enfants âgés de moins de 12 ans, 15 cents.

JACOBS, HALL, COUTURE & FITCH

Avocats et Commissaires pour toutes les provinces. Edifices Power, 89 rue Craik Ouest. Tel. Main 4040.

3-8 PM. PARC 10:30

SOHMER

ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES — BANDE DE QUARANTE ARTISTES

OUVERT tous les jours

Attractions extraordinaires ET LA FANFARE DU PARC

Admission 10 cents

EGOLE de CHANT PLAMONDON

628 ST-CATHERINE OUEST. TEL. UPTOWN 2753

20 et 40 POUR CENT DE MOINS

Sur tous les tarifs pendant l'été. Succursales à Saint-Hyacinthe et Trois-Rivières.

Circulars, tarifs et tous renseignements envoyés gratis sur demande à n'importe quelle adresse.

CONTINUATION DE NOTRE VENTE A ECOULER

- Rayon de la Confection
- COMPLETS—Complets à deux articles. Prix ordinaires \$18, \$20 et \$22, pour \$13.50
 - COMPLETS—Complets d'affaires, à trois articles, comprenant: tweeds, worsted, flanelle et flanelles saxonnes. Prix ordinaires \$18, \$20 et \$22, pour \$15.00
 - COMPLETS—Beaux complets à trois articles, en worsted et en chevrottes. Peuvent être portés durant toute l'année. Prix ordinaires \$25 et \$30, pour \$19.50
 - COMPLETS—Complets d'affaires à trois articles. Prix réguliers \$35, et \$32, pour \$24.50
 - COMPLETS—Complets en Palm Beach. Prix ordinaire \$15.00, pour \$12.50
- Tout vêtement est ajusté et livré comme à l'ordinaire.

- Rayon des Merceries pour Hommes
- CRAVATES—Une collection de séries de couleurs désassorties. Prix ordinaire \$1.00, pour 75¢
 - CHEMISES—Une offre très spéciale à 95¢
 - CHEMISES—En madras, zéphir, percales. Prix ordinaires \$1.50 et \$2.00, pour \$1.15
 - CHEMISES—En cordés russes, crêpes japonais et soies. Prix ordinaires, \$2.50 et \$2.00, pour \$1.65
 - CHEMISES—En soie japonaise, 12 M. Count. Prix ordinaire \$6.50, pour \$4.85
 - CHAUSSETTES—En lile de soie. Prix ordinaires 35¢ la paire. Maintenant, 4 paires \$1.00
 - ROBES DE BAIN—Dessins exclusifs avec hauts et cordes. Prix ordinaires \$8.00 et \$8.50, pour \$5.95
 - PYJAMAS—En zéphirs anglais. Prix ordinaires \$2.50 et \$3.00, pour \$1.95

Rayon des Chapeaux

TOUS LES CHAPEAUX DE PAILLE, A MOITIE PRIX Panama, Bangkok et pailles d'Italie, 1-3% de réduction. 33

AVIS

Ces réductions sont des offres spéciales et ne sont faites qu'en juillet et en août, chaque été.

Magasins

FASHION-CRAFT

MAX BEAUVAIS, LTD. A. A. ROY,
229 rue Saint-Jacques. 469 Sainte-Catherine Est.

MAGASIN DE L'OUEST
463 rue Sainte-Catherine Ouest.

LETTRE DE QUEBEC UNE INSTITUTION COMMERCIALE

(Correspondance spéciale)

Québec, 20. — Il ne manquait plus que cela; un pèlerinage en automobiles à Sainte-Anne de Beauré; vingt-cinq autos bondées, les hommes en peau de bique, les femmes avec leur voilette; oui! il ne manquait plus que cela pour faire du sanctuaire de la grande Thaumaturge canadienne un rendez-vous de plaisir, tout comme le Kent House, non loin de là.

Depuis quelques années, ces pèlerinages à Sainte-Anne de Beauré sont devenus, singulièrement comment dirais-je? — profanes. La piété en est totalement absente; pour quelques "pèlerins", c'est une excursion de plaisir, pour d'autres, c'est un voyage d'affaires. On profite des taux de passage réduits pour aller faire ses affaires à Québec; pour faire surtout, du moins pour les marchands de la campagne, ses achats d'automne.

De sorte que l'on voit, la plupart du temps, beaucoup plus de "pèlerins" chez les marchands de gros de la Basse Ville que dans le sanctuaire de Beauré. J'ai déjà eu l'occasion de faire un voyage sur un train de pèlerins; c'est amusant au possible. Il s'ébauche là des idylles véritables charmantes — pour employer un euphémisme — et il se voit sur les petites plate-formes des wagons, des bouteilles dont le

A DATER DE LA LECTURE DES COMPTEURS DE JUILLET

Un Escompte Supplémentaire de 5c PAR 1,000 PIEDS CUBES

Sera déduit des comptes de gaz de tous les consommateurs privés qui prennent notre

"DOUBLE SERVICE" 1 Seul

Compte de Compteur à Payer

Quand vous prenez à la fois le gaz et l'électricité de

The Montreal Light, Heat & Power Co.

[6 usines auxiliaires de 240,000 H.P.]

IMPORTANT

AUX AMIS ET CLIENTS DE

LA BRASSERIE FRONTENAC

Les commandes de Bière Frontenac ayant considérablement dépassé le chiffre prévu, la Brasserie ne peut suffire à remplir les ordres — faute de bouteilles et de caisses que les manufacturiers ne peuvent fournir assez vite.

Les amis et clients de la Brasserie rendront le plus grand service à l'administration en renvoyant au plus tôt, les Bouteilles, les caisses et les cylindres à gaz vides. Ils s'assureront en ce faisant, prompt livraison de leurs commandes.

C'EST IMPORTANT!

Brasserie Frontenac Limitée